

*Les subsides*

Il y a 300 projets de loi protectionnistes aux États-Unis. Les questions soulevées par les projets de loi Gibbons, Bonker, Larry Craig, Baucus et tous les textes à caractère protectionniste devraient être étudiés de beaucoup plus près et de façon multipartisane, par les députés, de préférence à l'approche au coup par coup, celle d'un petit peu de ceci et d'un petit peu de cela par notre ambassade à Washington et par nos divers contacts commerciaux aux États-Unis.

Je vois que le ministre du Commerce international quitte la Chambre. Il va nous revenir tout de suite, j'en suis sûr, pour m'entendre lui dire très bientôt comment sauver l'industrie forestière.

Il faut qu'au plan national nous en venions au fait, et que nous nous occupions de ces projets de loi protectionnistes. L'industrie forestière et ses travailleurs ont dépensé 10 millions à Washington pour combattre à eux seuls l'enquête au titre de l'article 332, pour traiter avec le Département du Commerce, avec les membres du Sénat, avec les membres du Congrès, pendant que le gouvernement canadien se croisait les bras.

Il y a quelques jours j'assistais à une rencontre canado-américaine, et le sénateur McClure de l'Idaho m'a remis une lettre. Je crois utile d'en consigner une partie aujourd'hui. Car elle permet aux Canadiens de comprendre quel émoi soulève là-bas la pénétration des marchés américains par les produits forestiers résineux canadiens. Elle est datée du 27 février 1986. En voici une partie:

Cher monsieur Fulton,

A l'occasion de notre rencontre de la fin de semaine consacrée à l'examen de questions d'intérêt commun, je désire vous faire part d'un problème qui aggrave les relations existant de longue date entre nos deux pays: c'est le volume record des importations de bois de sciage de votre pays, qui a un effet fortement déprimant sur l'industrie forestière dans l'ensemble des États-Unis.

Les pourparlers qui se déroulent entre votre gouvernement et le mien à ce sujet ne semblent pas s'acheminer vers une conclusion acceptable. Plus ces négociations traînent en longueur, plus il devient probable que le Congrès américain interviendra pour limiter les importations de bois en provenance de votre pays.

● (1130)

Le jour précédent, comme vous êtes sans doute au courant, monsieur le Président, des délibérations très sérieuses sur le bois canadien se déroulaient au Sénat américain. Je dois dire que je ne les ai pas prises trop au sérieux. A mon avis, les propos du Sénat et ses démarches doivent être envisagés dans le contexte des manœuvres auxquelles les Américains doivent nous soumettre en mai quand ils auront recours à la guillotine, comme ils nous ont avertis qu'ils le feraient et alors ils prétendent nous avoir donné tout le temps voulu d'agir. Je sais ce que nous devrions faire, monsieur le Président, et j'y viendrai dans un instant.

Examinons la nature de l'ordre spécial du Sénat adopté le 26 février 1986. Le sénateur Baucus avait alors été le premier à prendre la parole. Lors de la séance spéciale sur l'ordre visant l'importation du bois d'œuvre canadien, il a déclaré:

Monsieur le Président, c'est aujourd'hui une journée historique pour plusieurs raisons. L'une d'elles est qu'un nombre sans précédent de sénateurs se sont réunis

ici pour parler de l'ordre spécial inscrit à l'ordre du jour des délibérations d'aujourd'hui. Il porte sur la question suivante: les importations subventionnées de bois d'œuvre canadien. Je le répète, un nombre sans précédent de sénateurs, soit 41, sont ici pour discuter d'une seule question.

Parmi eux, nous retrouvons les dirigeants des deux partis: le sénateur Doyle, leader de la majorité, et le sénateur Byrd, le leader de la minorité.

On signale la présence des sénateurs Packwood, Danforth, Long et 11 membres du comité des finances. Il fait remarquer qu'il n'y a pas seulement des sénateurs du nord-ouest, de l'État de Washington, de l'Oregon, de l'Idaho et de la Californie, mais de toutes les régions.

Nous avons pu obtenir ces renseignements et cette documentation émanant du Sénat et de la Chambre des représentants des États-Unis. Nous avons aussi un projet de loi présenté il y a très longtemps par Sam Gibbons et j'espère avoir la chance d'en parler ce matin, car on y fait une proposition à laquelle nous ne pourrions guère remédier si le projet de loi était adopté.

Il y a déjà un an, Dan Smith, président de l'Association canadienne du bois, estimait que 75,000 emplois seraient perdus si nous devons réduire de 25 p. 100 nos ventes sur le marché américain, comme l'ont proposé plusieurs membres du Congrès américain.

Voyons maintenant à quel point le gouvernement prend la question au sérieux. Je sais que le ministre d'État (Forêts) la prend au sérieux, mais reportons-nous au Budget des dépenses pour nous rendre compte dans quelle mesure il est sérieux. A la page 4-19, sous la rubrique du Service canadien des forêts, on peut lire ce qui suit:

Cette année, il s'occupera particulièrement de la menace d'imposition par les États-Unis de sanctions commerciales applicables au bois canadien. Il veillera aussi à ce que l'accès de l'industrie canadienne à l'important marché des États-Unis ne soit pas restreint. En 1986-1987, \$500,000 et quatorze années-personnes seront utilisées.

Tel est l'appui retentissant que le gouvernement accorde à la plus importante industrie canadienne qui est prise d'assaut par les États-Unis.

Il y a en l'occurrence deux problèmes en cause. Il y a de notre côté la crise provoquée par l'offre et la question de savoir ce que les États-Unis pourraient faire ou ne pas faire en mai prochain. Permettez-moi de citer un autre passage du Budget des dépenses du ministre:

Les lacunes de l'aménagement forestier méthodique, par le passé, ont causé une réduction des ressources forestières. La superficie totale des terres forestières productives du Canada est d'environ 220 millions d'hectares. A peu près 12 p. 100 de ces terres n'ont pas reboisées suffisamment et la superficie des terres insuffisamment repourvues augmente de 200,000 hectares (près de 1 p. 100) par année.

On peut lire ensuite:

Les exportations canadiennes de produits forestiers ne sont écoulées que sur quelques marchés; 72 p. 100 d'entre elles sont destinées aux États-Unis, 12 p. 100, à la Communauté économique européenne, et 6 p. 100, au Japon. Cela rendrait le Canada particulièrement vulnérable si des mesures protectionnistes compromettaient les exportations canadiennes et la part canadienne des marchés internationaux.